



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE HIVERNALE 2020-2021

Arras, le 28 octobre 2020

Les services de l'État, les collectivités locales et les associations se mobilisent toute l'année pour venir en aide et accompagner les personnes démunies.

Pendant la période hivernale, la mobilisation de tous les acteurs est indispensable afin de proposer une mise à l'abri aux personnes fragiles et vulnérables. Le contexte sanitaire actuel et le classement du département du Pas-de-Calais en zone de couvre-feu, nécessite de renforcer tous les efforts de mise à l'abri des personnes en grande difficulté sociale.

Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, réunit ce mercredi 28 octobre les associations, les services de l'état, les forces de police et de gendarmerie, les services de secours et de la protection civile, les hôpitaux, afin de s'assurer du bon dimensionnement du dispositif d'accueil et d'hébergement sur le département du Pas-de-Calais pour cette période sensible.

Ainsi, à compter du 26 octobre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021, un dispositif de veille saisonnière renforcée est activé dans le département du Pas-de-Calais.

Ce dispositif comprend 3 niveaux de mobilisation :

- **un niveau de mobilisation générale ou « niveau 1 »** du 26 octobre au 31 mars avec l'ouverture progressive jusqu'au 1er novembre de 212 places d'hébergement supplémentaires réparties sur les 7 arrondissements dont 104 places dès le 26 octobre . Les équipes mobiles et d'écoute sont renforcées :
 - doublement des équipes sur certains secteurs pour l'écoute et le transport 115
 - extension des horaires et renfort en personnel des équipes mobiles (maraudes)
 - extension des horaires et renfort en personnel des accueils de jour
 - du personnel éducatif/matériel
 - 4 accueils de jour ouverts 24h/24.
- **un niveau de mobilisation renforcée ou « niveau 2 »** lorsque les conditions météorologiques se détériorent et que les températures ressenties se situent entre - 10°C et - 18°C. Ainsi 70 places d'hébergement supplémentaires seront ouvertes. Ce niveau est associé au niveau de vigilance météorologique orange. En fonction de la situation et du contexte, chaque arrondissement disposera d'un accueil de jour ouvert 24h/24 et 7j/7.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- **un niveau de mobilisation extrême, ou « niveau 3 »**, lorsque les températures ressenties sont inférieures à - 18°C. Ce niveau est associé au niveau de vigilance météorologique rouge et au déclenchement d'un plan spécifique « ORSEC ».

Au-delà de cette mobilisation particulière pendant la période hivernale, le préfet du Pas-de-Calais tient à rappeler la mise en œuvre, toute l'année, d'un dispositif d'accueil et d'hébergement pour chaque arrondissement du département.

Dispositif dans le Pas-de-Calais :

Au niveau local, 4 985 places d'hébergement sont ouvertes au quotidien à l'année dans le département du Pas-de-Calais (+ 1 030 places /2019 dont 877 places en intermédiation locative dans le cadre de la stratégie de logement d'abord).

- Hébergement d'insertion et d'urgence : 1 852 places, dont 911 places en CHRS et 941 places en hébergement d'urgence (+76 places/2019);
- Logement accompagné : 3 133 places, dont 1 158 places en ALT (allocation logement temporaire), 758 places en résidence sociale, 340 places en pension de famille et 877 places d'intermédiation locative.

Un renforcement des capacités d'hébergement est prévue à hauteur de 29 places. Cet effort se poursuivra début 2021.

D'autres mesures viennent compléter le dispositif :

- Une plate-forme départementale de la demande d'hébergement qui a pour vocation de recueillir les demandes des personnes sans-abri et de les orienter vers un hébergement : le SIAO (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation) unique départemental et 7 antennes (une par arrondissement) ;
- 9 accueils de jour ;
- 9 équipes de rue : 1 par arrondissement et 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (1 sur le Ternois et 1 sur le Montreuillois => rencontres par le biais d'un «camping car» ;
- 4 haltes de nuit.

De 2015 à 2020, le nombre de places d'hébergement a augmenté de 50%, soit 1 668 places supplémentaires. Quant au financement, il connaît une hausse de près de 42,6 % en 5 ans, soit 11,5M€ supplémentaires (hors dépenses covid).

Pour 2020, ce dispositif représente un soutien financier de l'état de 38,4 M€ en évolution de 4 % / 2019 dont 1,8 M€ pour le dispositif de la campagne hivernale.